

VI VIEILL ISSSE MMENT

*Pour une véritable
politique
gouvernementale
sur le vieillissement*

Édition

Coordination de l'édition : Agence Médiapresse

Rédaction : Paule Laramée

Mise en page : Cynthia Calise

Distribution

Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux

Direction de l'organisation des services, des affaires médicales et universitaires

505, boulevard De Maisonneuve Ouest

Bureau 400, Montréal (Québec) H3A 3C2

Téléphone : (514) 282-4228

Site Web : www.aqesss.qc.ca

© **Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, 2012**

Ce document est disponible gratuitement pour les membres sur le site Web, section « Libre-service – I-documentation » sous le thème Programmes-services www.aqesss.qc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

Une suite logique	1
Des prémisses indiscutables	2
Des orientations claires	4
Un partage rationnel des responsabilités	5
Des résultats concrets	9
Des gains pour tous	10
Références	13

UNE SUITE LOGIQUE

En mars 2011, l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) rendait public un important document de prise de position sur le vieillissement de la population et les actions à prendre pour y faire face. La mise en œuvre de ces actions s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large que celui du réseau de la santé et des services sociaux et interpelle l'ensemble des Québécois. En fait, l'AQESSS est d'avis que seule une véritable politique gouvernementale sur le vieillissement permettra la concrétisation des actions requises.

Le présent document pose les jalons d'une telle politique. Au cours des derniers mois, il a fait l'objet d'une large diffusion auprès de nos établissements membres, de nos partenaires et des élus des différents paliers de gouvernement. Par-delà le partage de la vision nourrie par l'AQESSS, la démarche a permis de susciter le débat et d'alimenter notre réflexion sur la question.

L'objectif ultime, lui, demeure cependant le même : voir l'État québécois se doter d'une politique sur le vieillissement à la hauteur du défi que nous avons collectivement à relever.

Vieillir, c'est vivre! Et c'est là le défi de toute une société.

Michel Gervais
Président

Lise Denis
Directrice générale

DES PRÉMISSSES INDISCUTABLES

Plusieurs éléments militent actuellement pour une action concertée en matière de vieillissement au Québec.

La transformation rapide de la structure d'âge

Le Québec compte actuellement près de 1,3 million de personnes âgées de 65 ans et plus. Le phénomène s'accroîtra dès 2011, alors que les baby-boomers, nés entre 1946 et 1966, franchiront progressivement la barre des 65 ans. Résultat : une personne sur cinq environ sera âgée de 65 ans et plus en 2021; et une personne sur quatre en 2031¹.

L'augmentation de la longévité

L'espérance de vie au Québec se situe à près de 81 ans², soit un peu plus de 78 ans chez les hommes et de 83 ans chez les femmes. Il s'agit d'une augmentation de 10 ans de la durée de vie moyenne depuis 1950. Le nombre de centenaires est lui aussi en hausse. Selon les projections, près de 4 000 personnes seront en effet âgées de 100 ans ou plus en 2021, contre environ 1 500 en 2011³.

L'augmentation anticipée du nombre de personnes très âgées (85 ans et plus)

Conséquence directe de l'augmentation de la longévité, on estime que plus de 220 230 Québécois seront âgés de 85 ans et plus en 2021. Un chiffre qui pourrait atteindre 327 000 personnes en 2031. Or, les personnes très âgées sont davantage susceptibles de présenter des problèmes de santé entraînant une perte d'autonomie et par conséquent, de nécessiter des soins et des services de longue durée.

La volonté des personnes âgées de demeurer dans leur milieu

La très grande majorité (96,3 %) des personnes de 65 ans et plus demeurent à domicile. Au cours des dernières années, divers sondages et une consultation ministérielle ont en outre confirmé le souhait de ces personnes de vieillir à la maison. Pourtant, dans les

faits, environ 80 % des dépenses du programme Perte d'autonomie liée au vieillissement⁴ sont consenties à l'hébergement par rapport à 20 % pour les services à domicile.

Les attentes élevées de la population envers le réseau de la santé et des services sociaux

Un baby-boomer sur deux espère pouvoir compter sur l'État pour obtenir de l'aide à domicile sur une base régulière⁵ lorsqu'il sera plus âgé. Plus encore, seulement 30 % des personnes de cette génération prévoient avoir les moyens financiers de payer pour ces services. Or, les dépenses en santé atteignent déjà plus de 45 % des dépenses totales de l'État.

DES ORIENTATIONS CLAIRES

Toute politique gouvernementale se doit de présenter des orientations claires, permettant aux différents ministères et instances concernés de se coaliser dans la poursuite d'objectifs communs. Les principes directeurs présentés dans le document *Six cibles pour faire face au vieillissement de la population*⁶ de l'AQESSS peuvent servir de base à ces orientations, c'est-à-dire :

- La reconnaissance du vieillissement en santé de la population comme enjeu social;
- Le respect du principe d'équité dans l'offre de service entre toutes les clientèles, de tous âges, et présentant des profils de besoins similaires;
- La reconnaissance et la valorisation de la contribution et du potentiel des individus, des réseaux sociaux, des milieux et des communautés;
- La volonté d'agir en amont afin d'éviter ou de retarder la perte d'autonomie;
- La volonté de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de demeurer à domicile et dans leur communauté le plus longtemps possible;
- L'accès à l'information pour les personnes âgées et leurs proches relativement au soutien auquel elles sont en droit de s'attendre;
- Le respect du libre-choix des personnes âgées quant à l'endroit où elles souhaitent vivre;
- L'assurance d'une réponse diligente et respectueuse des besoins;
- L'équilibre entre la qualité, l'équité, la pertinence et l'efficacité des services;
- La reconnaissance du rôle central de l'échelon local dans l'organisation des services de santé et de services sociaux, la coordination et la continuité de ces services;
- La solidarité à l'égard des proches aidants, à titre de clients, de partenaires et de citoyens et la prise en compte du caractère volontaire de leur engagement.

UN PARTAGE RATIONNEL DES RESPONSABILITÉS

« Vieillir chez soi » est tributaire de la contribution d'un ensemble d'acteurs et de secteurs d'activité : le citoyen âgé lui-même, ses proches, la communauté, les municipalités, les partenaires des secteurs communautaires et privés ainsi que l'État.

Le citoyen

La responsabilité première de se préparer pour ses « vieux jours » revient au citoyen. Cette responsabilité suppose qu'il entreprenne tôt des actions pour s'assurer de vieillir en bonne santé tant physique, mentale, sociale que cognitive. Elle sous-tend également la nécessité d'une planification financière qui lui permettra de disposer à sa retraite de ressources suffisantes pour répondre à ses besoins, jusqu'à un âge avancé.

ENJEUX À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- Un faible pourcentage (38 %) de travailleurs des générations montantes bénéficie d'un régime complémentaire de retraite de leur employeur. Plus encore, seulement le tiers des contribuables admissibles cotisent à leur REER⁷.
- Le nombre de femmes âgées dépasse de beaucoup le nombre d'hommes âgés. Si les personnes de 75 ans et plus représentent 7,0 % de la population, plus de 60 % d'entre elles sont des femmes.⁸ Un écart important peut aussi être noté entre les hommes et les femmes sur le plan du revenu. Cet écart atteint 5000 \$ par année chez les personnes âgées de 75 ans et plus (25 454 \$ par rapport à 20 923)⁹. Le fait qu'un pourcentage moins grand de femme que d'homme dispose d'un revenu provenant d'un régime privé de pension, de REER, du RPC/RRQ et de placements (Statistiques Canada 2007) explique en partie cette situation. Globalement, dans leur vie, 27 % des hommes, comparativement à 13 % des femmes ont touché un revenu d'emploi.

- Les maladies chroniques liées aux habitudes de vie (santé physique) et le taux de décrochage scolaire (santé cognitive et financière) sont en hausse chez les jeunes générations, ce qui fait craindre le pire au moment du vieillissement.

L'action bénévole et communautaire

On reconnaît dans toutes les politiques gouvernementales des autres pays de l'OCDE l'importance cruciale du secteur communautaire et de l'entraide sociale dans la réponse à différents besoins émergents des personnes âgées.

ENJEU À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- La capacité des communautés à faire face au vieillissement de la population est généralement sous-estimée.

Les municipalités

Dans un proche avenir, les municipalités auront à composer avec une population majoritairement âgée. Cette situation exige qu'elles développent des politiques, des programmes et des services (transport, loisirs, etc.) permettant de répondre aux nouvelles réalités de leur communauté. La conception des agglomérations et la sécurité des quartiers peuvent, par exemple, influencer de façon marquée le bien-être des personnes âgées. Les municipalités remplissent également un rôle important dans la promotion du développement d'une culture d'inclusion des personnes de tous âges dans la communauté.

ENJEU À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- Les infrastructures et les aménagements actuels ont été conçus pour une population active et pour les jeunes familles.

Le secteur privé

Plus de 100 000 personnes âgées de plus de 65 ans demeurent en résidences privées avec services. La gestion de ces ressources relève principalement du secteur privé, mais aussi, à une plus petite échelle, d'organismes à but non lucratif. Une telle réalité ne peut plus être niée et exige un meilleur maillage entre le réseau public et le secteur privé. L'entreprise privée a également un rôle important à jouer dans l'intégration des personnes âgées sur le marché du travail et dans leur mise à contribution comme mentors auprès des jeunes travailleurs. La forte capacité d'innovation du secteur privé peut en outre s'avérer utile pour répondre rapidement à certaines demandes des personnes âgées.

ENJEUX À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- Le vieillissement de la population constitue pour le secteur privé des opportunités de développer de nouveaux marchés. Considérant la diversité des acteurs du secteur privé, l'adoption de standards communs de qualité et de sécurité devient incontournable.
- Le départ massif et rapide à la retraite d'une tranche expérimentée de la population active au cours des prochaines années exigera des modalités de transfert des connaissances afin d'assurer la pérennité des entreprises. Il faudra également offrir de nouvelles façons de maintenir cette population sur le marché du travail.

L'État

La promotion d'une responsabilité collective à l'égard du vieillissement et une nécessaire interdépendance entre les partenaires sont au cœur des transformations attendues. Seul l'État peut s'assurer d'un partage équitable de la richesse et assurer la protection des plus démunis. Le gouvernement doit cependant innover et agir comme agent de changement. Il doit faire preuve de leadership et travailler à la mise en place des leviers d'action requis, et ce, le plus près possible de la population. La concrétisation de la volonté des personnes âgées de demeurer à domicile le plus longtemps possible suppose la contribution de tous. Elle pose aussi l'exigence d'une vision commune des soins et des services à offrir aux aînés. Or, cette vision reste encore aujourd'hui à définir et du point de vue de l'AQESSS, seul l'État dispose de la légitimité nécessaire pour tracer la voie.

ENJEUX À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- L'État doit mobiliser les citoyens, la société civile, les municipalités, le monde des affaires et les ministères à relever ce défi.
- Le Québec moderne s'est construit autour d'un État providence, envers lequel la population nourrit encore de grandes attentes.
- La promotion de la santé et la prévention sont essentielles en matière de santé publique afin de soutenir le citoyen dans un vieillissement sain.
- Toutes les politiques gouvernementales des pays de l'OCDE consultées par l'AQESSS affirment que la proximité avec la population permet de mieux répondre aux besoins, ce qui suppose un palier local de soins et services structuré et efficace.

DES RÉSULTATS CONCRETS

La portée réelle d'une politique gouvernementale se mesure à l'aulne des actions concrètes réalisées. Dans un tel contexte, une politique gouvernementale devrait permettre :

- La reconnaissance des besoins liés à l'intégration et à la participation sociales :
 - L'aménagement de l'environnement urbain;
 - L'organisation du transport;
 - L'accès à des loisirs;
 - Des politiques du travail adaptées;
 - La prise en compte de la mixité générationnelle.
- Le développement et l'accès à des habitations et des logements adaptés et adaptables selon les besoins et les revenus.
- Des mesures de soutien financier pour aménager et adapter son domicile en temps opportun en vue d'en améliorer la qualité, l'accessibilité, la fonctionnalité et la sécurité.
- La sécurité de revenus pour les personnes âgées moins bien nanties.
- Une offre de service diversifiée, adaptée, coordonnée et de qualité aux personnes âgées en perte d'autonomie, mettant à contribution :
 - Le secteur public interpellant différents ministères;
 - Le secteur municipal;
 - Le secteur communautaire;
 - Le secteur privé.

- Le soutien aux proches aidants :
 - Des mesures pour concilier l'approche famille-travail et le soutien à un parent âgé;
 - Des mesures de répit;
 - La reconnaissance du rôle des proches aidants et de leurs besoins.

Pour favoriser l'exercice du libre-choix de demeurer à domicile, l'AQESSS est en outre d'avis qu'un continuum de services efficace est aussi nécessaire.

DES GAINS POUR TOUS

Il serait illusoire de croire qu'une seule politique sur le vieillissement pourrait couvrir toutes les facettes de la vie des personnes de 65 ans et plus. Les expériences vécues dans les autres pays de l'OCDE démontrent cependant qu'un tel outil de cohésion sociale permet de dégager une vision globale et prospective des changements et des moyens à mettre en œuvre pour faire face au choc démographique actuel. Par-dessus tout, la politique gouvernementale favorise une utilisation optimale des ressources de la société en vue d'assurer le vieillissement de ces citoyens dans le respect, la dignité et la sécurité. Pour toutes ces raisons, l'AQESSS considère que l'heure est venue pour le Québec de se doter d'une véritable politique sur le vieillissement et de mettre un terme aux actions éparses dans ce domaine.

RÉFÉRENCES

1. Institut de la statistique du Québec (2009). *Projections de la population du Québec*.
2. Statistique Canada (2010). *Décès 2007, N° 84F0211X*, 70 pages.
3. Institut de la statistique du Québec (2009). *Projections de la population du Québec*.
4. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). Contour financier 2008-2009. Programme perte d'autonomie liée au vieillissement.
5. CROP-AQESSS (2010). Sondage auprès des Québécois âgés de 50 à 64 ans sur le vieillissement, Montréal, 53 pages.
6. Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (2011). *Six cibles pour faire face au vieillissement de la population*, Montréal, 52 pages.
7. Grammond, Stéphanie. (2010). « Retraite: des idées pour le Québec », *La Presse*, 19 février 2010.
8. Institut de la statistique du Québec (2011). *Le bilan démographique du Québec*, édition 2011, p. 23
9. Institut de la statistique du Québec (2010). *Portrait social du Québec*, édition 2010, p. 182

T 514 842-4861 www.aqesss.qc.ca

505, BOULEVARD DE MAISONNEUVE OUEST

BUREAU 400, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3C2